

1817.

doit retomber ou non sur la caisse militaire. Regrette la précipitation avec laquelle le conseil a renvoyé les arpenteurs, car ce sont des soldats licenciés prêts à aller sur la Rideau au printemps, pour lesquels 50 ou 60 lots auraient dû être arpentés. Page 75

Extrait des minutes du Conseil exécutif du Haut-Canada concernant la source qui aurait dû pourvoir aux frais d'arpentages. 79

Ridout à Fowler, 10 juin 1816 (extrait), sur le même sujet. 81

(Ces deux documents furent envoyés par Sherbrooke comme preuve de l'entente que les frais d'établissement devaient être payés par le Haut-Canada.)

Gore à Sherbrooke, 14 janvier 1817. Regrette qu'un malentendu sur une question indifférente entrave les progrès de l'établissement. Eviter l'intervention de la législature jusqu'à ce que l'attention ait été appelée sur l'absence de fonds créée par la cessation de l'aide de la caisse militaire. 83

Le même au même, 14 janvier. Les mesures pour établir la colonisation sur la rivière Rideau; le manque de fonds est la cause du renvoi des arpenteurs. Soixante lots devront être arpentés si besoin en est; ils seront sous le contrôle exclusif de l'arpenteur général. Demande copie du contrat pour la vente, par les Indiens, de terres près de la rivière Rideau; s'il en existe d'autres, il devra obtenir l'autorisation d'étendre les titres indiens aux quatre townships récemment arpentés. 86

Le même au même, 24 janvier 1817. A reçu des questions de McDonald et des réponses de Drummond. Ne peut concilier la satisfaction que lui a donnée (à Sherbrooke) sa lettre (de Gore) du 30 décembre avec ses censures des minutes du Conseil du 18 décembre. Transmet minute du conseil sur cette partie de la lettre. Remerciements pour avoir confirmé le Dr Thorn dans le lot n° 1 de la 2° concession de Drummond. A divisé le lot n° 402 de la même concession en huit lots de 25 acres chacun pour les artificiers établis dans le village. Oliver est établi sur le lot 21 de la 2° concession d'Elmsley; comme son bac est utile à la colonie, le capitaine Fowler ne peut être confirmé dans la possession sans un ordre spécial du gouvernement. Des ordres ont été donnés à l'effet que les 60 colons qui n'en ont pas encore en reçoivent; mais il ne saurait être donné d'autre garantie de préparatifs immédiats, laissant les arpentages ultérieurs à l'ordre direct du gouvernement de Sa Majesté. 89

Rapport du Conseil, 22. Détails de l'établissement et attachement du conseil à ses engagements. 94

Extrait des questions du 5 février 1816 par McDonald à Drummond, et réponse concernant la quantité de terre devant être répartie aux surintendants. 100

Sherbrooke à Gore 4 janvier. Est bien aise de voir par la minute du 18 décembre qu'il ne se trompait pas en émettant l'opinion que les dépenses exigées pour l'arpentage des nouveaux établissements de la rivière Rideau devaient être à même les fonds à sa (Gore) disposition. Après que des terres du Rideau eussent été mises à la disposition du commandant des troupes pour y établir une classe particulière de personnes, il est extraordinaire que le Conseil exécutif recommande des changements sans consulter cet officier. Demande une note des concessions qui peuvent paraître susceptibles d'objection, afin que ces difficultés soient étudiées et réglées, et qu'il ne surgisse plus d'obstacles qui empêchent ces pauvres gens d'obtenir leurs concessions; il faut que cela soit bien entendu; les doutes devront être décidés par une autorité plus haute. Commente les différentes répartitions, et dit que l'allocation de terres aux surintendants a été sanctionnée par Drummond et Bathurst. 104

Gore au Conseil exécutif, 22 janvier. Transmet dépêche de Sherbrooke et demande que le Conseil donne toutes les assurances qui pourront être nécessaires pour convaincre les colons. 111